

Budget annexe de la Régie de production d'électricité

Le Service Public Industriel et Commercial (SPIC) appartient à la Politique « Environnement » section « Eau » et au programme « Régie de Production d'Électricité ».

Il s'agit d'un budget annexe sous forme de régie sans autonomie juridique mais avec une autonomie financière afin de gérer l'activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque et hydraulique, dans le respect des règles fiscales.

1. Les dépenses du budget primitif 2024

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent un montant de **298 600 €** en gestion courante principalement constitué par 164 000 € de frais de personnel remboursés par la régie au budget général de la collectivité et 103 800 € de charges à caractères général (contrats de maintenance, abonnements compteurs, fiscalité etc...).

Etant entendu que le montant de ces dépenses réelles n'intègre pas les dotations aux amortissements qui représentent un montant de **300 000 €**.

Les dépenses réelles d'investissement représentent un montant global de **210 154 €** composé notamment des 125 000 € de remboursement de l'avance consentie par le Département lors de la création de la régie et de 85 154 € d'immobilisations en prévision de travaux ou de réparations.

Les dépenses d'ordre sont de **89 846 €**.

Au total, les dépenses réelles inscrites au BP 2024 représentent un montant de **508 754 €**.

2. Les recettes du budget primitif 2024

Les recettes réelles de fonctionnement intègrent un montant de **508 754 €** constitué principalement de la vente d'électricité (506 754 €) Les recettes de fonctionnement d'ordre sont de **89 846 €**.

Les **300 000 €** de recettes d'investissement proviennent de l'opération de transfert des amortissements en section d'investissement.

Au total, les recettes réelles inscrites au BP 2024 représentent un montant de **508 754 €**.

En conclusion, le montant du budget primitif proposé pour l'exercice 2024 s'élève au total à **508 754 €** en ne tenant compte que des dépenses et recettes réelles et à **898 600 €** en intégrant également les dépenses et recettes d'ordre (389 846 €) ; il est équilibré en recettes et en dépenses.

Tableau récapitulatif des crédits de paiements (dépenses et recettes réelles)

REGIE ENERGIE ELECTRIQUE

	BP 2023	BP 2024	BP 2024 - BP 2023 en €	BP 2024 - BP 2023 en %
Dépenses de fonctionnement dont	609 500,00	598 600,00	-10 900,00	-1,79%
Réal	309 500,00	298 600,00	-10 900,00	-3,52%
ordre	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00%
Dépenses d'investissement dont	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00%
Réal	258 655,00	210 154,00	-48 501,00	-18,75%
ordre	41 345,00	89 846,00	48 501,00	117,31%
TOTAL DEPENSES dont	909 500,00	898 600,00	-10 900,00	-1,20%
Réal	568 155,00	508 754,00	-59 401,00	-10,46%
ordre	341 345,00	389 846,00	48 501,00	14,21%
Recettes de fonctionnement dont	609 500,00	598 600,00	-10 900,00	-1,79%
Réal	568 155,00	508 754,00	-59 401,00	-10,46%
ordre	41 345,00	89 846,00	48 501,00	117,31%
Recettes d'investissement dont	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00%
Réal	0,00	0,00	0,00	0,00%
ordre	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES dont	909 500,00	898 600,00	-10 900,00	-1,20%
Réal	568 155,00	508 754,00	-59 401,00	-10,46%
ordre	341 345,00	389 846,00	48 501,00	14,21%